

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20191001-2019\_102B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

N° 2019-102B

L'an deux mille dix-neuf, 1<sup>er</sup> octobre, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Château Ségué à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

**Présents votants (9)** : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

**Absent excusé** : ISOART Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2019-65 du Conseil Communautaire en date 21 Mai 2019 autorisant le lancement de la consultation pour la mise en place de points d'apports volontaire de collecte des déchets, équipés de conteneurs semi-enterrés sur la Commune de Saint Lary Soulan.

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites [www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com), [le Portail Marches-Publics.info](http://le Portail Marches-Publics.info), et sur la dépêche du midi – Ed. Hautes-Pyrénées.

L'estimation du maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes INDDIGO, est de l'ordre de 701 200 € ht.

2 entreprises ont formulé une offre dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2019, à 14 heures et a pris connaissance du rapport d'analyse du maître d'oeuvre.

Après analyse et classement au regard des critères énoncés dans la consultation, la CAO a proposé de retenir l'entreprise suivante : le Groupement CONTENUR (mandataire), COLAS et SOCABAT pour un montant de 631 716,29 € ht.

Monsieur le Président invite les membres du Bureau Communautaire à bien vouloir en débattre.

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	9
	Dont 0 procurations
Votes pour : 9	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	26 septembre 2019

**OBJET** : Pôle OM Aure 2008 – attribution de marché Point d'Apport Volontaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De retenir le groupement CONTENUR (mandataire), COLAS et SOCABAT comme proposé par la commission d'appel d'offres ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU